

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue lundi le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 : 30 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre Harton, Claude Daigle, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

21-02-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016**

**À 19:30**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption des procès-verbaux;
3. Ajustement des droits sur les carrières et sablières pour l'année 2015 à affecter dans le surplus accumulé non affecté différence de 430.67 \$ de plus de la part d'un propriétaire de carrière et un autre pour sa remise de Décembre;
4. Acceptation du rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
5. Départ de M. Jacques Santerre comme pompier volontaire;
6. Adoption du tableau des dons etc...;
7. Demandes : Congrès 2016 de la COMBEQ, Stagiaire en Gestion et assainissement des eaux de Mastera, Corps de cadets 260 J.E. Bernier de L'Islet, Comité de la famille et des Loisirs, Gala Méritas 2016 de La Rencontre, Brunch de la St-Valentin des Chevaliers de Colomb, Entente d'aide mutuelle pour la protection incendie Ville St-Pamphile, MRC L'Islet, CLD,
8. Compte-rendu des comités;
9. Liste de correspondances;

10. Varia : Bernard Généreux  
Lampe fluo compact et pile  
Dynamite  
Comité  
Pompe  
Tracteur  
Défibrillateur  
Retour séance du 12 janvier  
Copie contrat  
Avocat  
Camion incendie  
Suivi Marie-Pier Daigle  
Panneau d'affichage
11. Acceptation des comptes;  
12. Période des questions;  
13. Levée de la séance.

22-02-2016

Lecture et adoption des procès-verbaux

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que les procès-verbaux du 12 et 26 janvier soient adoptés.

23-02-2016

Ajustement des droits sur les carrières et sablières pour l'année 2015

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu d'ajuster les droits sur les carrières et sablières pour l'année 2015 et à affecter dans le surplus accumulé non affecté la différence de 492.27\$ de plus de la part d'un propriétaire de carrière.

24-02-2016

Adoption du rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue accepte le rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel que déposé à la table du conseil.

25-02-2016

Départ de Monsieur Jacques Santerre du service incendie

Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'accepter la démission de Monsieur Jacques Santerre du service incendie. Qu'une lettre de remerciement soit expédiée à Monsieur Santerre.

- 26-02-2016 Adoption du tableau des dons modifié
- Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que le conseil adopte le tableau des dons, soupers etc... modifié classé en annexe.
- 27-02-2016 Autorisation congrès de la COMBEQ le 28, 29 et 30 avril prochain à Rivière-du-Loup
- Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu d'autoriser Armand Pellerin à assister au congrès de la COMBEQ le 28, 29 et 30 avril prochain à Rivière-du-Loup au coût de 632.36\$.
- 28-02-2016 Demande d'aide financière pour le Corps des cadets 260 J.E. Bernier de L'Islet
- Proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'accorder un montant de 75.00\$ au Corps des cadets 260 J.E. Bernier de L'Islet afin de contribuer à leurs activités.
- 29-02-2016 Comité de la famille et des Loisirs - Pompiers
- Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue autorise les pompiers à utiliser les équipements incendies lors des feux d'artifices et du feu de joie du 27 février prochain pour la fête « Plaisirs d'hiver ».
- 30-02-2016 Demande pour le Gala Méritas pour l'école secondaire La Rencontre
- Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'accorder un montant de 200.00\$ à l'école secondaire La Rencontre pour le Gala Méritas du 9 juin prochain.
- 31-02-2016 10 cartes pour le brunch des Chevaliers de Colomb
- Proposé par le conseiller Claude Daigle, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que la municipalité achète 10 cartes pour le brunch des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 14 février prochain à la Salle du Centenaire au coût de 12.00\$ chacune.
- 32-02-2016 Entente d'aide mutuelle pour la protection incendie
- Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Perpétue est prête à signer une entente d'aide mutuelle pour la protection incendie avec la Ville de Saint-Pamphile lors d'événement qui nécessite une intervention du

service incendie et ce, selon les tarifs établis dans la révision de l'entente sur les services incendie de la MRC de l'Islet, considérant que celle-ci serait uniformisée pour tous les services incendie de la MRC de l'Islet lors d'une demande d'entraide.

33-02-2016

Entente sur les services d'incendie de la MRC de L'Islet

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Perpétue accepte la proposition de l'entente sur les services d'incendie de la MRC de L'Islet concernant la modification du paragraphe 5 de ladite entente et ce, tel que présenté.

Les membres du conseil donnent les comptes rendus des comités.

34-02-2016

Demande pour avoir un dépôt pour les piles et fluo compact

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu de faire une demande pour avoir un dépôt pour les piles et fluo compact.

La conseillère Stéphanie Lizotte informe le conseil qu'elle se retire du comité d'action de l'Église.

35-02-2016

Acceptation des comptes :

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Yan Chouinard et résolu que les comptes suivants soient et sont adoptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux des déboursés et JG	82959.50\$
------------------------------	------------

Comptes fournisseurs et JG	38150.66\$
----------------------------	------------

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard, d.g.s.t.

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et Monsieur Yan Chouinard.

La période des questions débute à 21 :50 heures.

36-02-2016 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte appuyé par la conseillère Caroline Caron et résolu que la séance soit levée à 22 :10 heures.

---

Maire

---

Directrice générale sec.très.

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue mardi le 09 février 2016 à 19 :30 heures sont présents Mesdames Guylaine Cloutier, Stéphanie Lizotte, Caroline Caron, Messieurs Pierre Harton, Yan Chouinard tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

Le conseiller Claude Daigle est absent.

Madame Lorraine B. Morneau d.g.a./s.t.a. agit à titre de secrétaire de la séance en l'absence de Madame Marie-Claude Chouinard d.g./s.t.

37-02-2016 Résolution refinancement d'emprunt 486 500\$

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Sainte-Perpétue accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 février 2016 au montant de 486 500\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 03-2009 et 01-2011. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

43 300\$	2.48000%	16 février 2017
44 400\$	2.48000%	16 février 2018
45 500\$	2.48000%	16 février 2019
46 700\$	2.48000%	16 février 2020
306 600\$	2.48000%	16 février 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci :

38-02-2016 Refinancement d'emprunt de 486 500\$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite emprunter par billet un montant total de 486 500\$ :

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
03-2009	266 695\$
01-2011	219 805\$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis :

**Il est proposé par la conseillère Caroline Caron, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu unanimement :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 486 500\$\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 03-2009 et 01-2011 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière-adjointe/s.t.a. en l'absence de Mme Marie-Claude Chouinard

Que les billets soient datés du 16 février 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>43 300\$</b>
<b>2018</b>	<b>44 400\$</b>
<b>2019</b>	<b>45 500\$</b>
<b>2020</b>	<b>46 700\$</b>
<b>2021</b>	<b>47 900\$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>258 700\$ (à renouveler)</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Perpétue émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 03-2009 et 01-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Les conseillères Guylaine Cloutier et Caroline Caron quittent à 19 :35 heures en se disant insatisfaite de l'ordre du jour.

39-02-2016 Téléphonie sans fil problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup

Considérant que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDLD est déficiente, et ce, depuis des nombreuses années;

Considérant que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

Considérant que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

Considérant que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

Considérant qu'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service;

Considérant que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional;

Considérant que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

Considérant que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de L'Islet, et que par le biais de son député fédéral prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées;

Considérant que notre Municipalité est particulièrement touchée car beaucoup d'activités récréatives se font dans des endroits boisés. On a qu'à penser aux chasseurs, pêcheurs, Club de VTT et de motoneiges, et il y a également nos travailleurs forestiers etc;

En conséquence,

- Nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique;
- Nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec;
- Nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription;
- Nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture;
- Nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de L'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui



- vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme.

Il est donc proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, L'honorable Navdeep Bain.

40-02-2016 Commande de fleurs

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de confirmer la commande de fleurs aux Serres Caron pour 31 paniers au coût de 31.00\$ par panier plus le transport plus les taxes applicables.

Le conseiller Yan Chouinard est contre cet achat.

41-02-2016 Demande de la Maison de la famille

Considérant avoir reçu une demande de la Maison de la Famille de la MRC de l'Islet pour participer au programme Accès-Loisirs l'Islet-Sud;

Considérant que ce programme permet à des enfants dont les revenus des parents ne permet pas l'inscription au terrain de jeux, natation, tennis, soccer ou tout autres activités de loisirs;

Considérant que notre implication pourrait faire la différence pour quelques enfants;

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte d'offrir l'inscription pour 2 enfants au Terrain de jeux (inclus également cours de natation et baignade libre) et 2 inscriptions au soccer. Naturellement ces inscriptions doivent être réservées pour des enfants de Sainte-Perpétue.

Le conseiller Yan Chouinard s'abstient de voter sur ce sujet.

42-02-2016 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte la levée de la séance à 20 :25 heures.